CHAPITRE 7

ÉDUCATION PORTANT SUR LES PEUPLES AUTOCHTONES

> La voie vers l'harmonie n'est ni courte ni rapide. L'harmonie requiert le respect. Le respect requiert la compréhension. Pour obtenir cette compréhension, des connaissances sont nécessaires. Ces connaissances – pour chacun d'entre nous – peuvent résulter de l'éducation du public.
>
> (Bureau du commissaire aux traités, Saskatchewan, rapport annuel 2005-2006, p. 23)

L'éducation est une partie implicite de chaque enquête publique et, dès le début, j'ai tenté de promouvoir les avantages éducatifs de la présente enquête. Les témoignages de la professeure Darlene Johnston et de Mme Joan Holmes, les deux premiers témoins lors des audiences, avaient pour but de m'aider et d'aider les parties à l'enquête et le public à comprendre la culture, les traditions et l'histoire autochtones en Ontario et notamment dans la région d'Ipperwash. Les audiences étaient publiques et n'ont pas tardé à être diffusées en direct sur Internet. Nous avons également affiché les transcriptions quotidiennes des témoignages. Pendant la phase des politiques, la Commission d'enquête a commandé de nombreux documents de recherche, a tenu des consultations et a soutenu des projets entrepris par les parties. Nous avons aussi organisé un forum de deux jours sur le savoir indigène pour examiner les différences entre le savoir autochtone et le savoir anglo-canadien et pour promouvoir la compréhension de l'histoire et des traditions autochtones. Dans le cadre d'efforts moins connus mais tout aussi importants, mon personnel a présenté plusieurs exposés dans des milieux éducatifs au cours de l'enquête. J'espère de tout cœur que la présente enquête a laissé un héritage éducatif durable à tous les Ontariens et Ontariennes en ce qui concerne les questions importantes que nous avons examinées.

Quand j'ai lancé la présente enquête, je possédais un peu plus d'expérience concernant les peuples autochtones et leurs coutumes, leurs valeurs et leur histoire que plusieurs non-Autochtones en Ontario. Néanmoins, j'ai appris beaucoup de choses et l'enquête m'a fait connaître la richesse et la diversité de l'histoire des peuples autochtones sur les territoires que l'on appelle désormais le Canada et l'Ontario. Très peu d'Ontariens et d'Ontariennes bénéficieront dans leur vie de ce type d'expérience éducative. Pour moi, cette expérience a fait ressortir la suprême importance de l'éducation du public. Par éducation du public, j'entends

l'éducation du public d'une façon générale et l'éducation au sein des systèmes scolaires aux niveaux primaire et secondaire.

L'enquête a soulevé plusieurs questions litigieuses. La seule question sur laquelle presque tous les participants se sont entendus était celle de l'importance fondamentale de l'éducation pour l'amélioration des relations entre les peuples autochtones et les peuples non autochtones. Les témoins lors des audiences, les recommandations des parties, nos documents d'information et les participants à nos tables rondes et consultations ont tous abondé en ce sens[1].

L'éducation du public aidera les non-Autochtones en Ontario à comprendre l'historique des occupations et manifestations autochtones et leurs causes, ainsi que les questions autochtones d'une façon générale. L'éducation et la compréhension du public aideront tout le monde, tant les peuples autochtones que les peuples non autochtones, à participer plus efficacement à notre démocratie et à comprendre et à aborder les questions autochtones de manière plus réfléchie. L'éducation aidera les gens à comprendre pourquoi les gouvernements adoptent certaines positions de principe et certaines lois, notamment en ce qui concerne les droits ancestraux ou issus de traités.

Kevin Simon, un occupant à Ipperwash, a indiqué dans son témoignage qu'il y avait très peu de renseignements au sujet des histoires, des traités ou des droits autochtones lorsqu'il était à l'école publique. À son avis, l'ignorance des droits ancestraux ou issus de traités peut exacerber les attitudes racistes de certaines personnes non autochtones vis-à-vis des peuples autochtones. Il a aussi souligné le lien crucial entre l'éducation et le mandat de la Commission d'enquête de réduire la violence dans des situations similaires : « Je crois que, grâce à l'éducation, les gens commenceraient à reconnaître que nos déclarations ne sont pas si insensées lorsque nous parlons de nos droits et libertés[2]. »

Au chapitre 3, j'ai cité le respect des droits ancestraux ou issus de traités comme l'un des thèmes du présent rapport. Le respect commence par les connaissances et la compréhension. À tout le moins, chaque Ontarien devrait comprendre que la province et notre pays ont pris appui sur les traités négociés avec nos Premières nations et que tout le monde partage les avantages et obligations prévus par ces traités. Chaque Ontarien devrait aussi savoir que les traités ne sont pas des objets historiques d'un passé lointain. Ils demeurent pertinents et d'une suprême importance aujourd'hui.

Il ne s'agit pas de la première enquête publique soulignant l'importance de l'éducation pour l'amélioration de la compréhension et, au bout du compte, pour l'amélioration des relations entre les peuples autochtones et les peuples non autochtones[3] :

> Il est indispensable de sensibiliser le public afin d'éliminer les problèmes que posent l'ignorance et les idées fausses quant à notre place dans l'histoire canadienne et quant à la nature de nos droits. Tous les Canadiens devraient être suffisamment informés pour comprendre notre situation et savoir que, depuis toujours, nous souhaitons le respect mutuel et la coexistence[4].

Je souscris également à l'opinion du Mennonite Central Committee of Ontario selon laquelle « l'éducation sans relations ne suffit pas[5] ». Les Chippewas de la Première nation de Kettle et Stony Point ont présenté un point de vue similaire : « Seule l'éducation, accompagnée de rapports mutuels réels et respectueux avec les collectivités et personnes autochtones, peut permettre de surmonter les habitudes et attitudes de toute une vie[6]. »

L'éducation et les relations personnelles sont toutes les deux essentielles. Les deux sont nécessaires pour que les Autochtones et les non-Autochtones en Ontario puissent vivre ensemble dans la paix et l'harmonie.

Je ne puis présenter des recommandations pour contraindre les gens à un changement de dispositions. Les gens de bonne foi doivent s'engager à bâtir des relations personnelles. Je suis confiant que les peuples autochtones et non autochtones peuvent trouver et trouveront des façons de travailler et de vivre ensemble dans l'harmonie dans leurs collectivités. Certains le font déjà. Les membres du Mennonite Central Committee of Ontario et les peuples autochtones de l'endroit ont démontré un grand leadership en bâtissant des relations dans les mois et les années tendus qui ont suivi les événements d'Ipperwash. Il ne s'agit pas d'efforts isolés. Lors de la réunion communautaire d'Ipperwash organisée par la Commission d'enquête, certains participants ont parlé de leurs bonnes relations avec les peuples autochtones de l'endroit. Un homme a parlé des excellentes relations que lui et six générations de sa famille avant lui ont entretenues avec la collectivité autochtone locale[7].

7.1 Éducation du public

> Le grand public ne comprend pas nos droits inhérents et nos aspirations pour nos générations futures. Il faut que l'on s'occupe davantage de fournir au grand public les sources nécessaires pour qu'il puisse s'instruire au sujet de nos principes, de nos valeurs et de notre orientation future […] Le gouvernement doit s'engager à travailler avec les Premières nations pour favoriser la sensibilisation efficace du public

> aux droits, aux histoires et aux aspirations pour l'avenir des Premières nations[8].

Je souscris à l'opinion d'Angus Toulouse, chef régional de l'Ontario, selon laquelle il existe une ignorance générale des droits ancestraux ou issus de traités et de la protection dont jouissent ces droits en vertu de la Constitution. Par exemple, je ne crois pas que la plupart des Ontariens et Ontariennes non autochtones comprennent que les peuples non autochtones ont grandement profité des traités :

> Plusieurs non-Autochtones ne comprennent pas ou n'apprécient pas les avantages économiques et autres qu'ils ont reçus par suite des traités conclus entre leur nation et les Premières nations, ni ce que les Premières nations ont perdu, soit parce qu'elles ont accepté d'y renoncer dans les traités, soit en raison de manquements à ces traités. Une compréhension plus approfondie de ces questions de la part du public favorisera des relations plus harmonieuses entre les Autochtones et les non-Autochtones et atténuera la résistance de certains au redressement des torts commis à l'endroit des peuples autochtones par le passé, même si ce redressement comprend le retour de terres cédées en vertu d'un traité[9].

À mon avis, les gouvernements devraient soutenir les programmes d'éducation publique concernant les traités ainsi que l'histoire des Premières nations et les questions contemporaines touchant les Premières nations. Je crois que l'éducation du public est nécessaire tant dans l'ensemble de la province que dans les régions où il existe des différends litigieux ou permanents entre Autochtones et non-Autochtones, comme Ipperwash, la péninsule Bruce, Caledonia et le nord de l'Ontario. L'éducation du public à l'échelon local ou régional est particulièrement importante pour aider à désamorcer ou atténuer les différends locaux. Le risque de violence lors d'une occupation ou manifestation autochtone augmente lorsque la population non autochtone locale, notamment les personnes immédiatement touchées par la mesure directe, ne connaît ou ne comprend guère les droits en cause. L'éducation du public pourrait aussi aider les peuples des Premières nations à mieux comprendre la résistance des non-Autochtones à une occupation ou manifestation autochtone.

Bien qu'il incombe aux gouvernements et aux peuples et organisations autochtones de décider des priorités relatives à l'éducation du public, je propose que l'on commence par la sensibilisation aux traités en Ontario.

Le cercle Niijii est une initiative de l'Union des Indiens de l'Ontario qui illustre bien le type de campagne d'éducation générale à laquelle je songe. Niijii

veut dire « amis » en ojibway. Le cercle fonctionne comme un comité de représentants de la nation anishinabek et des collectivités non autochtones :

> Au cours des quelques dernières années, l'UIO [Union des Indiens de l'Ontario] a accru ses efforts de sensibilisation aux questions touchant les peuples autochtones en développant ce que l'on appelle, dans le nord-est de l'Ontario, le « cercle Niijii ». Lancé à l'automne 2001, le cercle Niijii a pour but « de bâtir des relations qui créent un respect et une compréhension parmi tous les peuples sur le territoire de la nation anishinabek ».
>
> Parmi les projets entrepris par le cercle Niijii, on compte la participation, en 2004, à un projet de lutte contre le racisme intitulé « Debwewin », qui visait trois villes dans le Nord-Est de l'Ontario, une page hebdomadaire publiée dans le North Bay Nugget, ainsi qu'une formation interculturelle pour les médias, le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario (MRN) et les Forces armées canadiennes.[10]

D'un point de vue idéal, l'éducation du public en général et l'éducation au sein du système scolaire public fourniraient le contexte nécessaire pour aider le public à comprendre pourquoi les peuples autochtones occupent des terres ou prennent des mesures directes. Alors que nous tentons d'atteindre cet idéal, je crois qu'il est important que les gouvernements (fédéral, provincial et des Premières nations) diffusent activement au public des renseignements au sujet des droits ancestraux ou issus de traités visés par des manifestations ou différends particuliers. Je discute davantage de la question au chapitre 9.

7.2 Le mandat en matière d'éducation de la Commission d'étude des traités de l'Ontario

J'ai recommandé que les gouvernements fédéral et provincial et les Premières nations en Ontario établissent conjointement une Commission d'étude des traités de l'Ontario. J'ai également recommandé que la commission d'étude des traités se voie confier le mandat précis de favoriser la sensibilisation du public aux droits ancestraux ou issus de traités.

Les commissions d'étude des traités en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et au Manitoba démontrent qu'une commission d'étude des traités est porteuse de formidables possibilités pour ce qui est de favoriser la sensibilisation du public aux questions relatives aux traités[11]. Chacune de ces commissions a le mandat de favoriser la sensibilisation du public aux traités et au rôle historique

et actuel des traités dans la relation entre les Premières nations et les peuples qui n'en font pas partie.

À l'automne 2005, j'ai rencontré le juge David Arnot, commissaire aux traités en Saskatchewan, pour en apprendre davantage au sujet du Bureau du commissaire aux traités (BCT) de la Saskatchewan. J'ai appris que le BCT a un programme d'éducation publique impressionnant qui comprend un bureau de conférenciers chargés de sensibiliser le public aux traités, une trousse de ressources sur les traités, une formation à l'intention des enseignantes et enseignants intitulée « Enseigner les traités en classe », un réseau d'apprentissage sur les traités, un centre d'apprentissage, des ateliers de sensibilisation aux traités, des montages pour conférences et salons professionnels, ainsi qu'un site Web[12].

Les programmes éducatifs du BCT « visent à offrir un environnement dans lequel un public de tous les âges peut obtenir des renseignements au sujet des traités. Ces programmes ont pour buts de développer une compréhension du contexte historique avant les négociations relatives aux traités et au moment de ces négociations; de donner un enseignement sur les événements ayant eu pour effet de miner l'esprit et le sens des traités; et d'aider les participants à saisir l'importance des traités aujourd'hui[13] ».

La trousse « Enseigner les traités en classe » a résulté d'une collaboration entre le BCT, la Federation of Saskatchewan Indian Nations, Affaires indiennes et du Nord Canada et Saskatchewan Learning. Elle comprend des ressources éducatives, des suppléments au curriculum, ainsi que des vidéos et livres originaux au sujet de l'histoire des traités. Le BCT a distribué la trousse à toutes les écoles en Saskatchewan. Pour favoriser l'utilisation de ces documents, le BCT offre également une formation en cours d'emploi aux enseignantes et enseignants. Le BCT a formé plus d'un tiers des enseignantes et enseignants de la Saskatchewan relativement à l'utilisation de la trousse[14].

Des membres du bureau des conférenciers du BCT présentent des exposés au sujet des traités à tout groupe intéressé. Tel qu'indiqué dans le rapport annuel 2005-2006 du BCT, le bureau des conférenciers a présenté des exposés à plus de 55 000 personnes lors de plus de 900 événements[15].

Le BCT a aussi un centre d'apprentissage où quiconque peut obtenir des renseignements sur les traités et les relations fondées sur des traités en Saskatchewan.

Dans le même ordre d'idées, la BC Treaty Commission possède un site Web détaillé et produit également des bulletins, des publications spéciales, ainsi que des vidéos et des documentaires pour la télévision. Les commissaires présentent des exposés aux forums communautaires, aux entreprises, aux écoles et aux établissements d'enseignement postsecondaire. La BC Commission produit également un guide de l'enseignant qui comprend des renseignements généraux et des plans de

leçon sur la conclusion de traités et l'autonomie gouvernementale. Le guide de l'enseignant est fourni à chaque école élémentaire en Colombie-Britannique.

Le potentiel de la Commission d'étude des traités de l'Ontario sur le plan de l'éducation est aussi prometteur que celui des commissions d'étude des traités de la Saskatchewan ou de la Colombie-Britannique. Par conséquent, je recommande que le gouvernement provincial et la nouvelle Commission d'étude des traités de l'Ontario travaillent le plus tôt possible avec les organisations et éducateurs des Premières nations pour élaborer un plan d'ensemble visant à favoriser l'éducation publique générale concernant les traités et les peuples autochtones en Ontario. Je recommande également que le gouvernement provincial et la Commission d'étude des traités de l'Ontario travaillent avec les administrations locales et les conseils scolaires, les Premières nations et les organisations communautaires pour élaborer un matériel et des stratégies d'enseignement spécialisés au niveau local ou régional.

7.3 Enseignement aux niveaux primaire et secondaire

Les peuples autochtones sont les premiers peuples de ce qu'on appelle maintenant le Canada. Les droits ancestraux ou issus de traités existants sont consacrés dans notre Constitution. Je crois qu'il est important que nous ayons un système d'éducation public dans lequel chaque élève a l'occasion de s'instruire sur les peuples autochtones et leurs histoires, leurs perspectives et leurs préoccupations actuelles. Il est essentiel que l'expression « nous sommes tous des peuples visés par un traité » trouve un écho chez tous les Ontariens et Ontariennes. À plus long terme, il en résultera ainsi une amélioration des relations entre les peuples autochtones et les peuples non autochtones.

7.3.1 Programmes d'enseignement

Plusieurs parties à l'enquête ont recommandé que les enfants en apprennent davantage au sujet des peuples autochtones et des droits ancestraux ou issus de traités à l'école[16]. Dans sa présentation, la province a décrit les mesures à prendre au cours des négociations relatives à l'affaire de Caledonia, en indiquant notamment que « l'éducation sera abordée par l'intermédiaire d'une table de concertation tripartite distincte […] qui relève de la table de négociation principale[17] ». Cet effort visait à inclure l'éducation dans les écoles. Il est clair que le gouvernement et les peuples autochtones et non autochtones reconnaissent que l'enseignement public joue un rôle important non seulement dans l'amélioration des connaissances, mais aussi dans l'amélioration des capacités de compréhension et d'empathie et des bonnes relations.

La lutte contre les idées fausses au sujet des droits ancestraux ou issus de traités et des peuples et histoires autochtones constitue un objectif et un avantage de l'amélioration de l'éducation portant sur les peuples autochtones dans les écoles. Un autre avantage de cette amélioration est la possibilité d'inclure une base de connaissances riche et très variée dans le système d'éducation, de sorte que tout le monde en profite :

Des siècles de commerce, d'évolution culturelle et de rapports sociaux entre les Premières nations ont produit un vaste ensemble de connaissances qui mérite d'être inclus dans le programme de toutes les écoles et de tous les établissements d'enseignement postsecondaire parce qu'il s'agit d'une matière utile et importante. L'intégration de la sagesse et du savoir des Premières nations aux programmes d'étude et aux méthodes d'enseignement dans les systèmes d'éducation des Premières nations et des provinces et territoires assurera aux élèves des Premières nations un milieu d'apprentissage positif et favorisera leur réussite. De plus, les apprenants autres que ceux des Premières nations pourraient ainsi en venir à adopter un point de vue plus respectueux de l'histoire du Canada et de sa culture, en y faisant une place aux Premières nations[18].

L'une des responsabilités du ministère de l'Éducation de l'Ontario consiste à établir les programmes d'enseignement aux niveaux primaire et secondaire. Le ministère de l'Éducation s'efforce de modifier les programmes d'enseignement pour y insérer un plus grand nombre de perspectives et d'exemples autochtones. Des éducateurs autochtones examinent les vieux programmes d'enseignement et en rédigent de nouveaux. Par conséquent, le nombre d'exemples autochtones dans les programmes d'enseignement a augmenté. Par exemple, les événements à Oka et Ipperwash sont désormais mentionnés dans le curriculum portant sur la politique. Plus récemment, le ministère de l'Éducation a apporté plusieurs modifications aux programmes d'enseignement de l'année scolaire 2005-2006 pour y inclure un plus grand nombre de perspectives, d'histoires, d'actualités et d'exemples autochtones[19].

On m'a informé que l'on compte poursuivre la révision de diverses parties des programmes d'enseignement au moment de leur examen. Le curriculum anglais est en voie d'être révisé de manière à inclure le travail des écrivains métis et des Premières nations. En outre, la province a l'intention d'insérer les perspectives autochtones dans d'autres domaines, le cas échéant, au moment de leur révision s'étalant sur un cycle de sept ans[20]. Cette approche est conforme à la recommandation de la Première nation non cédée des Chippewas de Nawash selon laquelle le ministère de l'Éducation, les écoles et les enseignantes et enseignants devraient s'efforcer d'insérer les perspectives autochtones dans les cours obligatoires, par exemple « la littérature autochtone dans les cours d'anglais; l'histoire des

Autochtones, notamment l'histoire des Premières nations de la région, dans les cours d'histoire; le droit constitutionnel et les décisions importantes de la Cour suprême dans les cours de droit; les pratiques autochtones traditionnelles dans les cours de sociologie ou de géographie[21] ».

Bien que le curriculum au niveau secondaire offre certains cours d'études autochtones, ces cours ne sont pas obligatoires et leur disponibilité dépend du nombre d'élèves qui s'y inscrivent[22]. La majorité des écoles secondaires n'offrent pas ces cours ou ne les offrent pas de façon uniforme.

Voilà qui pourrait expliquer pourquoi tant de parties autochtones à l'enquête croyaient que la province n'en fait pas assez en ce qui concerne les programmes d'enseignement des écoles publiques[23]. Par exemple, les Chiefs of Ontario ont recommandé que

> [l]'éducation publique concernant les questions et l'histoire autochtones soit insérée dans le curriculum des niveaux primaire et secondaire de l'Ontario. De plus, tous les établissements d'enseignement doivent examiner la façon dont les questions autochtones sont abordées dans les domaines du droit, des politiques et de l'administration publique[24].

L'Union des Indiens de l'Ontario a également fait valoir qu'une meilleure compréhension des droits ancestraux ou issus de traités ne peut être obtenue que par un enseignement plus poussé de l'histoire, de la culture, des droits et des questions contemporaines propres aux Autochtones dans le système d'éducation ontarien[25].

Le grand chef adjoint Nelson Toulouse, de l'Union des Indiens de l'Ontario, a souligné l'importance d'insérer les perspectives autochtones dans les programmes d'enseignement et de faire participer les peuples autochtones à l'élaboration du curriculum :

> L'un des plus grands problèmes que nous avons ici en Ontario, c'est de faire comprendre à la société qui nous sommes comme peuple et de lui faire comprendre nos droits […] Tous les élèves en Ontario devraient avoir accès au curriculum concernant l'identité, les cultures, les droits et les histoires des Premières nations, et nous devrions approuver le curriculum. L'Ontario devrait établir une relation officielle avec les Premières nations de l'Ontario en ce qui concerne l'élaboration et le contenu du curriculum […] il ne devrait pas se restreindre aux études sociales, à l'éducation civique, à l'histoire canadienne et aux études mondiales[26].

Je félicite le gouvernement provincial d'avoir introduit un plus grand nombre de perspectives autochtones et un plus vaste contenu autochtone dans les programmes d'enseignement. J'ai appris que le ministère de l'Éducation est intéressé à rencontrer les peuples autochtones pour discuter des façons de poursuivre cette amélioration[27]. La participation des Autochtones est capitale, puisque seuls les peuples autochtones eux-mêmes peuvent fournir les expériences, les exemples et l'introspection nécessaires pour saisir véritablement la perspective autochtone dans les programmes d'enseignement. Par conséquent, je recommande que le ministère de l'Éducation établisse des relations de travail officielles avec les organisations des Premières nations et autochtones appropriées pour élaborer des programmes d'enseignement convenables destinés aux écoles ontariennes. Comme l'ont fait les commissions d'étude des traités dans d'autres provinces, la Commission d'étude des traités de l'Ontario pourrait jouer un rôle de soutien important dans le cadre de ces efforts. Ici encore, je crois qu'il est important que les conseils scolaires locaux encouragent et soutiennent les enseignantes et enseignants dans l'enseignement du caractère local ou régional des relations fondées sur des traités.

7.3.2 Ressources d'enseignement

Les enseignantes et enseignants ont besoin d'un soutien approprié et de l'accès aux outils et ressources d'enseignement pour se sentir prêts à donner aux élèves des cours sur les droits ancestraux ou issus de traités et sur les perspectives et histoires autochtones. La province a avisé la Commission d'enquête que le ministère de l'Éducation est en voie d'élaborer un « guide de ressources du curriculum » pour aider les enseignantes et enseignants au niveau primaire à mettre en œuvre les programmes révisés d'études sociales, d'histoire et de géographie de la 1re à la 8e année avec un accent sur les perspectives autochtones dans le curriculum[28].

En Ontario, les enseignantes et enseignants doivent suivre le curriculum établi par le ministère de l'Éducation. Toutefois, ils disposent d'une très grande latitude pour décider de la meilleure façon d'enseigner le curriculum d'une manière qui suscite l'intérêt de leurs élèves. Je n'ai aucun doute que les enseignantes et enseignants font preuve d'une grande créativité pour trouver et élaborer des ressources d'enseignement qui répondent aux attentes du curriculum. Cependant, on m'a informé que de nombreux enseignants et enseignantes sont débordés par l'enseignement des rudiments à de grands groupes d'élèves et qu'ils n'ont ni le temps ni les connaissances spécialisées nécessaires pour élaborer leurs propres outils ou ressources d'enseignement.

Le ministère de l'Éducation ne produit pas de manuels pour les écoles. Certains éditeurs produisent des manuels pour répondre aux exigences du curriculum du ministère de l'Éducation. Le ministère de l'Éducation établit les critères selon lesquels les manuels sont évalués et choisis en vue de leur insertion dans la « Liste Trillium ». Les soixante-douze conseils scolaires de district en Ontario achètent des manuels à partir de cette liste en vue de leur utilisation dans leurs écoles. Il n'y a pas de manuels approuvés pour les cours d'études autochtones du niveau secondaire dans la Liste Trillium de 2006.

D'autres « ressources supplémentaires » sont également utilisées en salle de classe. Ces ressources ne sont pas évaluées par le ministère de l'Éducation et n'apparaissent pas dans la Liste Trillium. Les conseils scolaires sont responsables de choisir et d'évaluer ces ressources en vue de leur utilisation en salle de classe.

Certaines organisations, telles que les associations d'enseignants, contribuent à la production de ressources d'enseignement. Par exemple, l'Ontario History and Social Sciences Teachers Association énumère plusieurs ressources d'enseignement sur son site Web[29]. D'autres organisations, notamment le Réseau ontarien d'éducation juridique, fournissent des liens à des organisations qui produisent des ressources d'enseignement.

J'ai constaté dans d'autres domaines des exemples de ressources et de trousses d'enseignement qui semblent excellentes. Par exemple, le commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario (CIPVP) a produit un programme scolaire intitulé « Accès à l'information et la protection de la vie privée : Ce que les élèves doivent savoir ». Le programme comprend trois guides du personnel enseignant, dont chacun vise des exigences particulières du curriculum à trois niveaux scolaires. Les guides sont disponibles sans frais en librairie et sur le site Web du CIPVP. Depuis le lancement du programme en 1999, plus de 30 000 exemplaires des guides ont été distribués au personnel enseignant ou téléchargés à partir du site Web du CIPVP[30].

Un autre exemple de ressources d'enseignement est intitulé « Choose Your Voice: Teaching about Antisemitism and Racism in the Classroom ». Produite par le Congrès juif canadien, cette ressource d'enseignement est prête à être utilisée en salle de classe et comprend des guides du personnel enseignant, des fiches de renseignements, des vidéos, ainsi qu'une évaluation. Environ 60 % des conseils scolaires en Ontario ont commandé cette ressource d'enseignement, notamment le Toronto District School Board, le plus grand conseil scolaire en Ontario[31].

La Première nation non cédée des Chippewas de Nawash offre une ressource d'enseignement propre aux Autochtones intitulée « *Illustrated History of the Chippewas of Nawash* ». Écrite et illustrée à la manière d'un livre de conte

illustré, elle explique l'histoire des Chippewas et leurs longs efforts visant à obtenir la reconnaissance, par le gouvernement, de leurs droits de pêche commerciale.

Je ne connais pas d'organisation en Ontario qui se spécialise dans la production de ressources d'enseignement au sujet de l'histoire des Autochtones, des droits ancestraux ou issus de traités et des actualités connexes. Je recommande que le ministère de l'Éducation et la Commission d'étude des traités de l'Ontario travaillent avec les Premières nations, les organisations autochtones, les conseils scolaires et les associations d'enseignants intéressés pour élaborer des outils et ressources d'enseignement appropriés et prêts à être utilisés en salle de classe au sujet de l'histoire des Autochtones, des droits ancestraux ou issus de traités et des actualités connexes.

7.3.3 Formation des enseignantes et enseignants

L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario est l'organisme de réglementation régissant la profession enseignante en Ontario. Pour travailler dans des écoles publiques en Ontario, les enseignantes et enseignants doivent obtenir la carte de compétence pour enseigner et être membres de l'Ordre. Pour obtenir une carte de compétence, il faut habituellement détenir un diplôme universitaire de premier cycle et avoir suivi une année de formation à l'enseignement. Par règlement, l'Ordre est chargé d'accréditer les programmes de formation des enseignantes et enseignants et les titres de compétence des enseignantes et enseignants.

L'Université Laurentienne, qui offre un programme de baccalauréat en éducation, a fait l'effort d'insérer les perspectives, les histoires et les événements autochtones dans le curriculum :

> On retrouve aussi à l'Université Laurentienne une meilleure pratique importante dans la province qui démontre un engagement à l'égard de l'équité et des peuples des Premières nations. Le programme concurrent de baccalauréat en éducation, qui a été accrédité en 2003, insère la vision du monde des Premières nations dans l'ensemble du curriculum. Tous les étudiants-maîtres recevront une formation qui valorise la diversité des Premières nations dans les domaines de la langue, des études sociales, de l'histoire, de la géographie, des mathématiques, des sciences et de la technologie et des arts (arts visuels, théâtre, danse). La formation sur l'histoire des Premières nations est obligatoire pour tous les étudiants et les approches uniques des peuples des Premières nations en matière d'éducation spécialisée

> sont également abordées. Tous les étudiants-maîtres reçoivent une formation équilibrée sur la composition triculturelle du pays (Premières nations, anglophones, francophones)[32].

Je sais que certaines autres universités ontariennes insèrent les perspectives autochtones dans des parties du programme d'enseignement. D'autres offrent des programmes menant à un grade destinés aux peuples autochtones. À mon avis, l'approche adoptée à l'Université Laurentienne est une bonne pratique que d'autres universités devraient reproduire.

L'éducation permanente des enseignantes et enseignants est également importante. Certains conseils scolaires, ainsi que des associations d'enseignants et d'autres organisations telles que le Réseau ontarien d'éducation juridique, offrent une éducation permanente aux enseignantes et enseignants dans une vaste gamme de sujets. Toutefois, je ne connais pas d'organisation en Ontario qui se spécialise dans l'éducation permanente des enseignantes et enseignants se rapportant aux droits ancestraux ou issus de traités. La commission d'étude des traités de la Saskatchewan offre aux enseignantes et enseignants une formation en cours d'emploi sur la façon d'utiliser les documents « Enseigner les traités en classe ». La Commission d'étude des traités de l'Ontario pourrait une fois de plus aider à combler cette lacune.

Recommandations

29. Le gouvernement provincial et la Commission d'étude des traités de l'Ontario devraient travailler avec les organisations et éducateurs des Premières nations pour élaborer un plan d'ensemble visant à favoriser l'éducation publique générale concernant les traités en Ontario. Le gouvernement provincial et la Commission d'étude des traités de l'Ontario devraient également travailler avec les administrations locales et les conseils scolaires, les Premières nations et les organisations communautaires pour élaborer un matériel et des stratégies d'enseignement qui soulignent le caractère local ou régional des relations fondées sur des traités.

30. Le ministère de l'Éducation devrait établir des relations de travail officielles avec les organisations autochtones pour favoriser l'introduction d'un plus grand nombre de perspectives autochtones et d'un plus vaste contenu autochtone dans les programmes d'enseignement des niveaux primaire et secondaire.

31. Le ministère de l'Éducation et la Commission d'étude des traités de l'Ontario devraient travailler avec les organisations autochtones, les conseils scolaires et les associations d'enseignants pour élaborer des outils et ressources d'enseignement appropriés et prêts à être utilisés en salle de classe au sujet de l'histoire des Autochtones, des droits ancestraux ou issus de traités et des actualités connexes.

Notes

1 Voir, par exemple, les présentations suivantes : Chiefs of Ontario (partie 2), p. 33, par. 53 et recommandation C.5, p. 34; Les Chippewas de Kettle et Stony Point, pp. 77 et 78; Groupe des familles Aazhoodena et George, recommandations 56 et 57, pp. 226 et 227; Aboriginal Legal Services of Toronto (partie 1), recommandation 6, p. 149; La succession de Dudley George et les membres de la famille de Dudley George, pp. 140-144, recommandation 6; Union des Indiens de l'Ontario, recommandation 13; Mennonite Central Committee of Ontario; et la Police provinciale de l'Ontario et ses agents supérieurs (partie 2), par. 201 et 202 et recommandation 16, p. 105. Plusieurs conférenciers lors de l'assemblée spéciale des Chiefs of Ontario tenue les 8 et 9 mars 2006 (projet de l'enquête) et de notre consultation communautaire de juin 2006 (étape de l'enquête) ont également souligné l'importance de l'éducation.

2 Témoignage de Kevin Simon, 2 décembre 2004, transcription, p. 75.

3 Par exemple : (i) Canada, Commission royale sur les peuples autochtones, *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones*, Ottawa, Approvisionnements et Services Canada, 1996; (ii) Saskatchewan, Task Force on Multiculturalism, *Multiculturalism in Saskatchewan: Report to Ministers' Committee on Multiculturalism*, Regina, Task Force on Multiculturalism, 1989; (iii) Saskatchewan, Commission on First Nations and Métis Peoples and Justice Reform, *Report of the Commission on First Nations and Métis Peoples and Justice Reform*, Ministère de la Justice de la Saskatchewan, 2004; (iv) Nouvelle-Écosse, Royal Commission on the Donald Marshall, Jr. Prosecution, *Royal Commission on the Donald Marshall, Jr. Prosecution: Digest of Findings and Recommendations*, Halifax, Queen's Printer, 1989.

4 Canada, Commission royale sur les peuples autochtones, *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, vol. 5 : Vingt ans d'action soutenue pour le renouveau*, Ottawa, Approvisionnements et Services Canada, 1996, ch. 4, citant Robert Debassige, président-directeur, affaires tribales, United Chiefs and Councils of Manitoulin, à Toronto, en Ontario, le 18 novembre 1993.

5 Présentation du Mennonite Central Committee of Ontario, p. 3.

6 Présentation des Chippewas de Kettle et Stony Point, p. 77.

7 Consultation communautaire à l'aréna Thedford, 21 juin 2006 (étape de l'enquête).

8 Angus Toulouse, chef régional de l'Ontario, s'exprimant lors de l'assemblée spéciale des Chiefs of Ontario tenue les 8 et 9 mars 2006 (étape de l'enquête).

9 Présentation de la succession de Dudley George et des membres de la famille de Dudley George, p. 140.

10 Union des Indiens de l'Ontario, « Anishinabek Perspectives on Resolving Rights Based Issues and Land Claims in Ontario » (projet de l'enquête), p. 9. L'initiative du cercle Niijii a remporté un prix d'excellence de la Fondation canadienne des relations raciales en 2003.

11 Voir, d'une façon générale, les sites Web suivants : BC Treaty Commission <http://www.bctreaty.net>, Office of the Treaty Commissioner (Saskatchewan) <http://www.otc.ca>, et Treaty Relations Commission of Manitoba <http://www.trcm.ca>.

12 Saskatchewan. Office of the Treaty Commissioner, 2005-2006 Annual Report: « We are All Treaty People », Saskatoon, 2007, p. 20. Les programmes éducatifs de l'OTC ont reçu le prix d'excellence de la Fondation canadienne des relations raciales en octobre 2005. En 2004, le rapporteur spécial de l'ONU contre le racisme a reconnu que les programmes éducatifs favorisaient de meilleures relations entre les collectivités autochtones et non autochtones de la Saskatchewan.

13 *Ibid*., p. 22.

14 *Ibid*., p. 23.

15 *Ibid*., p. 20.

16 Voir les exemples à la note 1.

17 Province de l'Ontario, présentation de la partie 2, par. 53.

18 Canada, Ministère des Affaires indiennes et du Nord, *Rapport final du Groupe de travail national du ministre sur l'éducation : Nos enfants — Gardiens du savoir sacré*, décembre 2002, ch. « Prestation d'un bon enseignement aux Premières nations » <http://www.ainc-inac.gc.ca/ps/edu/finre/bac_f.html>.

19 Ontario, Ministère de l'Éducation, « Curriculum » <http://www.edu.gov.on.ca/fre/curriculum>. Dans le curriculum de l'élémentaire, des changements ont été apportés aux études sociales (de la 1re à la 6e année) et à l'histoire et la géographie (7e et 8e années). Dans le curriculum du secondaire, des changements ont été apportés aux études canadiennes et mondiales pour les 9e et 10e années et pour les 11e et 12e années.

20 Province de l'Ontario, présentation de la partie 2, par. 51.

21 Première nation non cédée des Chippewas de Nawash, « Under Siege: How the People of the Chippewas of Nawash Unceded First Nation Asserted their Rights and Claims and Dealt with the Backlash » (projet de l'enquête), p. 169.

22 Pour une discussion d'un sondage mené en Ontario afin de déterminer le nombre d'écoles offrant des cours d'études autochtones, voir Emily J. Faries, « First Nations Curriculum » dans Chiefs of Ontario, « The New Agenda: A Manifesto For First Nations Education in Ontario », 2004, ch. 14, < http://www.chiefs-of-ontario.org/education/manifesto.html > (consulté le 17 janvier 2007).

23 Voir les présentations suivantes : Groupe des familles Aazhoodena et George, pp. 226 et 227, recommandations 56 et 57; Aboriginal Legal Services of Toronto (partie 1), p. 149, recommandation 6; Union des Indiens de l'Ontario, recommandation 13.

24 Chiefs of Ontario, présentation de la partie 2, p. 33, par. 53.

25 Union des Indiens de l'Ontario, pp. 8 et 9, et présentation de l'Union des Indiens de l'Ontario, recommandation 13.

26 Assemblée spéciale des Chiefs of Ontario, 8 et 9 mars 2006 (projet de l'enquête).

27 Province de l'Ontario, présentation de la partie 2, par. 53.

28 Ibid., par. 50.

29 Ontario History and Social Sciences Teachers' Association, <http://www.ohassta.org/main.htm>.

30 Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario, Rapport annuel 2005, <http://www.ipc.on.ca/images/Resources/up-ar_05f.pdf> (consulté le 18 janvier 2007).

31 Renseignements fournis par Melanie Simons, coordonnatrice des projets spéciaux, FAST (Finissons-en avec l'antisémitisme), Congrès juif canadien.

32 Faries.